



MAIRIE
DE
GASVILLE-OISÈME
28300

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT QUATRE MAI à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Grégoire BAILLEUX, Maire.
La Séance a été publique.

Etaient présents :

M. Grégoire BAILLEUX, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Jérôme NEVEU, M. Dominique HUETZ, Mme Valérie CHENEAU, Mme Nicole ARTH, Mme Corinne LECOMTE, Mme Christine GUYON, M. Daniel SOLET, M. Alban DECOSSE, M. William BELHOMME, M. Daniel LE FOLL, Mme Patricia COREN

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Marinette CORNE donne pouvoir à Mme Sheila ROQUILLET

Convocation du
16 Mai 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Délibération n° 24-05.11 du 23 Mai 2024

Plan Local d'Urbanisme de Nogent-le-Phaye

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Nogent-le-Phaye nous a transmis leur dossier relatif à la révision de leur Plan Local d'Urbanisme.

La Commune de Nogent-le-Phaye a prescrit la révision de son Plan Local d'urbanisme, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
Ce projet a été arrêté par leur délibération du 12 février 2024.

Considérant que la Commune de Gasville-Oisème n'est pas impactée par ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

☛ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la révision du PLU de Nogent-le-Phaye.

Le Maire,
Grégoire BAILLEUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801732-20240523-DEL24-0511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024